



Lexique Mobilités

Trottoir : Réservé aux piétons, seuls les enfants de moins de 8 ans peuvent y circuler à vélo en faisant preuve d'une grande vigilance à l'égard des autres usagers.

Aire piétonne : Emprise affectée, de manière temporaire ou permanente, à la circulation des piétons et à l'intérieur du périmètre de laquelle la circulation des véhicules est soumise à des prescriptions particulières. Les cycles (sauf interdiction matérialisée par des panneaux) doivent y rouler à la vitesse du pas sans causer de gêne aux piétons.

Bande cyclable : Voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues sur une chaussée à plusieurs voies (donc à côté de la chaussée).

Piste cyclable : Chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues (donc séparée de la circulation automobile). Cette piste peut être « au niveau de la chaussée », « au niveau du trottoir », unidirectionnelle ou bidirectionnelle.

Double sens cyclable : voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles. Plusieurs études ont démontré que c'était un aménagement sûr, même si c'est parfois impressionnant dans les rues étroites.

Couloir de bus : Voie de circulation réservée aux véhicules de transports en commun qui peut être ouverte aux cycles. Dans ce cas l'autorisation est matérialisée par un panneau vélo au-dessous du panneau réglementaire rond bleu représentant un bus (sinon, c'est interdit d'accès à vélo).

Voie verte : Route exclusivement réservée à la circulation non motorisés (piétons, personnes à mobilité réduite, cycles, rollers, trottinettes ...)

Sas cycliste : Aménagement cyclable pour les carrefours à feux. Exclusivement réservé aux cycles, il permet à ceux-ci un bon positionnement et des mouvements de tourne à gauche directs ou indirects. Il évite aussi de respirer la pollution des voitures à l'arrêt.

Tourne à droite (Panneau M12) : Ces panneaux permettent aux cyclistes de s'engager à une intersection, sans s'arrêter au feu, s'il n'y a pas de danger. **Les piétons restent bien entendu prioritaires.** Le feu rouge devient un cédez-le-passage pour les cyclistes pour la ou les directions indiquées.